

NASSO

5778



n°416



Pour la réfoua chéléma de Ra'hamim Ben Ida

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

La paracha de Nasso commence par la suite du dénombrement des membres de la tribu de Lévi aptes au service dans le Temple. Les Lévités âgés de 30 à 50 ans étaient affectés au transport des objets du Tabernacle ainsi qu'aux chants de louanges à D.ieu lors des sacrifices. Puis, la paracha présente les lois de pureté à respecter afin de pouvoir pénétrer dans l'enceinte du Tabernacle, dans le campement des Lévités (autour du Tabernacle). Seul le lépreux, qui s'était rendu coupable de médisance et avait semé la discorde, était exclu du campement d'Israël (après l'arrivée en Israël, de la ville de Jérusalem).

La paracha présente ensuite le cérémonial de la femme « sota », soupçonnée par son mari d'adultère parce qu'elle s'est isolée avec un homme, devant deux témoins, alors que son mari l'en avait exclue. La femme « Sota » devait boire des eaux dans lesquelles un serment, mentionnant le nom de D.ieu, avait été effacé. Si la femme soupçonnée était coupable, elle mourrait, ainsi que l'homme avec lequel elle s'était isolée, dans de terribles souffrances. Si elle était innocente, elle recevait les plus grandes bénédictions du Ciel.

Le processus de la Sota est suivi par les lois du « Nazir », une personne ayant fait vœu de ne pas consommer de produits de la vigne, de ne pas entrer en contact avec un cadavre, et de ne pas se couper les cheveux. Le Nazir s'imposait cette abstinence par crainte d'être entraîné à la faute par les plaisirs. Puis, D.ieu demande aux Cohanim de bénir le peuple d'Israël.



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Le Nazir et la femme infidèle

Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : lorsqu'un homme ou une femme fera explicitement vœu d'être « Nazir » voulant faire abstinence en l'honneur de D.ieu, il s'abstiendra alors de vin et de boisson enivrante...

Pourquoi la Torah a-t-elle juxtaposé le sujet de la femme « Sotah » — suspectée d'infidélité — à celui du « Nazir » — personne ayant fait le vœu de s'abstenir de vin ? C'est pour nous enseigner que tout témoin d'un acte d'infidélité devra s'abstenir de vin — pendant trente jours. Ce dernier, en effet, peut être la source d'un adultère.

En réalité, c'est la parole qui est à l'origine de la faute de cette femme infidèle. On en perçoit une allusion dans la Guematria — valeur numérique — du mot « Sota », qui est de 80, soit la valeur numérique de la lettre « ô », qui se prononce Pé, comme le mot « ôâ » — la bouche. Et nos Sages enseignent en effet : « Trop parler engendre des fautes » ; et aussi : « Quiconque abuse de conversations avec les femmes engendre le mal en sa vie... ». L'un d'entre d'eux dit même : « J'ai toujours vécu et grandi parmi les Sages, et je n'ai rien trouvé de mieux pour le corps que le silence ». Le Midrash Tan'houma nous relate que la dégénérescence de Shoulamit fille de Divri provenait du fait qu'elle disait bonjour à tout le monde et parlait à n'importe qui. Ainsi, tout témoin d'un acte d'infidélité devra comprendre que c'est l'excès de conversation qui a amené cette femme à fauter. Le fait qu'il ait été témoin de cela n'étant pas fortuit, il doit s'abstenir de vin, source de légèreté, voire de grossièreté.

De même, la Guematria du mot « Nazir » est de 267, soit la même valeur numérique que le mot — les paroles. L'homme n'a reçu qu'une « mesure de parole » par rapport à la femme qui en a reçu, elle, neuf fois plus. Il est donc moins exposé à la faute engendrée par la parole. Néanmoins ses mauvais penchants exercent sur lui une pression très forte. Il mène un combat permanent pour les maîtriser, mais avec le vin — « Lorsque le vin entre les secrets sortent ! » — ces penchants resurgissent naturellement. C'est pourquoi, le vœu d'abstinence du « Nazir » se fait par la parole, et répare la faute de la femme infidèle commise précisément aussi par la parole. En s'abstenant de vin, il se gardera de prononcer des paroles prohibées...

MASKIL EL-DAL

PARACHA : NASSO



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h20 • Sortie : 22h41

Villes dans le monde

Lyon	20h58 • 22h13	Nice	20h41 • 21h53	Los Angeles	19h36 • 20h39
Marseille	20h47 • 21h59	Jerusalem	18h55 • 20h18	New-York	19h57 • 21h05
Strasbourg	20h57 • 22h18	Tel-Aviv	19h07 • 20h20	Londres	20h41 • 22h10
Toulouse	21h04 • 22h16	Bruxelles	21h20 • 22h47	Casablanca	19h12 • 20h14



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

La responsabilité du prêteur

Bamidbar (5,7) : Ils confesseront le préjudice commis, puis il restituera en totalité l'objet du délit, et il y adjoindra le cinquième de sa valeur, et le remettra à la personne lésée.

Comment pouvons-nous comprendre que le verset débute au pluriel et se termine au singulier ?

Le Talmud (Baba Metsia 75b) nous enseigne que quiconque confie de l'argent à autrui en l'absence de témoin, transgresse l'interdit de « Lifnei Iver Lo Titen Mikhchol » – devant un aveugle, ne place pas d'embûche. En effet, le dépositaire de l'argent pourrait être tenté d'en nier l'existence, ce qui le rendrait coupable de vol ! Et le propriétaire de l'argent aurait lui aussi une part de responsabilité non négligeable dans ce vol. C'est pourquoi il devra lui aussi reconnaître sa faute, ce qui explique le pluriel du début du verset !



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi 'Haïm PINTO



AU “HASARD” ...

Biographie : Rabbi Yonathan ben Ouziel

Hillel l'Ancien avait quatre-vingts disciples (Souka 28a). Le plus grand de tous était le Tanna Yonathan ben Ouziel. Son étude de la Torah était vraiment remplie d'enthousiasme, au point que du feu sortait de lui. On a dit de lui dans la Guemara (ibid.) : « Quand il était en train d'étudier la Torah, tous les oiseaux qui passaient au-dessus de sa tête étaient brûlés. Pourquoi ? Parce que les anges du service venaient aussi écouter comment il étudiait. » Yonathan ben Ouziel a traduit les Prophètes. Il y a aussi une traduction de la Torah de lui, mais la traduction principale est celle d'Onkelos. On disait : Quand Yonathan ben Ouziel a traduit les Prophètes, Erets Israël a tremblé sur toute sa longueur, et alors une voix céleste est sortie et a dit : « Qui a osé révéler Mes secrets aux hommes ? » Yonathan a répondu à Hachem : « C'est moi qui ai révélé Tes secrets aux hommes, mais je ne l'ai fait que pour Ton honneur, pour que n'importe qui n'aille pas traduire à son idée. » Mais quand Yonathan a voulu traduire les Hagiographes, Hachem l'en a empêché, car cela contient les secrets de la venue du Messie, qu'il est interdit de dévoiler. Le 26 Sivan est le jour de la hilloula du saint Tanna Yonathan ben Ouziel. Il est enterré à Amouka près de Safed, et sa tombe sert pendant toute l'année de but de pèlerinage pour des milliers de gens qui viennent prier sur sa tombe. Cette tombe peut provoquer de grands miracles, comme de trouver un conjoint qui convient, et aussi la délivrance et la miséricorde divine, matériellement et spirituellement. Quand son mérite nous protège ainsi que tout Israël, Amen.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Un ver dans les Téfilines

J'avais construit ma première maison de mes propres mains dans la forêt appelée Baal Chem Tov près de la ville de Méron en Galilée. Alors que je venais d'achever la structure en bois, j'oubliai que j'y avais laissé des bougies allumées. Le vent propagea le feu dans toute la maison qui fut entièrement détruite. J'y avais une belle bibliothèque mais tous les livres furent réduits en cendres. Sauf un ! Son titre Bra'ha Vehatsla'ha : c'était un recueil de conseils donnés par le Rabbi, avec sa photo sur la couverture. Ma mère l'avait reçu en cadeau d'un Chalia'h du Rabbi à Herzliya pour la remercier d'un don qu'elle avait fait quelques années plus tôt et elle me l'avait offert. C'est le seul livre qui est sorti indemne de cet incendie...

J'entrepris alors de construire une seconde maison. J'avais acheté des planches, des clous et tout le matériel nécessaire ; j'ai tout assemblé moi-même. Mais vers la fin de la construction, j'ai commencé à ressentir des douleurs épouvantables dans le dos. Naïvement, je me suis dit que cela disparaîtra comme c'était venu mais ce ne fut pas le cas et les douleurs devinrent de plus en plus intenses.

Je restais trois jours au lit, incapable de bouger un muscle. Chaque mouvement me causait une douleur terrible. J'ai alors décidé de faire appel au professeur qui m'avait enseigné la médecine alternative Shiatsu mais, malgré son habileté, ses efforts ne servirent à rien.

J'étais désespéré et cette situation n'arrangeait pas mon moral. Au bout de deux jours, je décidai d'accomplir un effort surhumain et de me rendre auprès de la tombe de Rabbi Chimone Bar Yo'haï, non loin de chez moi, pour y prier avec ferveur. Alors que j'étais assis, un jeune Loubavitch passa devant moi et déposa un livret Dvar Mal'hout ouvert sur la table, sans doute pour l'étudier quelques minutes plus tard. Instinctivement, je me mis à le lire. Et je n'en crus pas mes yeux. Le texte sur la page justement ouverte – j'appris plus tard qu'il s'agissait d'une lettre du Rabbi de Loubavitch – évoquait les vertèbres. Le Rabbi remarquait que, si elles représentent une part importante du corps humain, permettant à la personne de se tenir droite, elles n'étaient pas considérées comme un membre. Il en est de même, poursuivait le Rabbi, pour la prière : alors que la prière permet à un Juif de se lier à Dieu, elle n'est pas considérée comme une Mitsva de la Torah. La colonne vertébrale compte dix-huit vertèbres tout comme la prière de la Amida, prononcée debout, compte dix-huit bénédictions.

Je lus tout cela avec des yeux incrédules. Je me tenais là, souffrant de terribles maux de dos et la Providence Divine me mettait face à ces explications du Rabbi. Je continuai à lire. Dans un extrait d'une autre lettre, le Rabbi mentionnait l'importance de faire vérifier les Téfilines. C'était quelque chose que je n'avais jamais effectué auparavant. Depuis cinq jours, je n'avais pas été capable de prier correctement et certainement pas de me tenir debout pour la Amida ; peut-être y avait-il un problème avec mes Téfilines ?

Je ne perdis pas de temps. Malgré mes douleurs, je me rendis immédiatement directement de la synagogue de Rabbi Chimone Bar Yo'haï vers le domicile d'un Sofère (scribe) à Tsfat (Safed). Il accepta d'ouvrir mes Téfilines devant moi sans attendre. Quand il ouvrit les boîtiers et en retira les parchemins, il s'écria : «Vos Téfilines sont absolument Passoul, non-cachères !». Il s'avéra qu'un ver avait réussi à s'introduire dans le boîtier et avait complètement abîmé le parchemin ! J'étais choqué !

Le Sofère mit les parchemins dans une boîte réservée aux parchemins à enterrer (car devenus Passoul) et me prêta une paire de Téfilines à utiliser en attendant. Sur le chemin de retour, j'étais absolument bouleversé, horrifié à l'idée que j'avais mis, pendant des années peut-être, des Téfilines qui n'étaient pas cachères. Mais, par ailleurs, j'étais bouleversé que le Créateur ait mis sur ma route une lettre du Rabbi qui m'avait conduit à faire vérifier mes Téfilines : maintenant je mettrai des Téfilines strictement cachères. Et pourtant, j'étais loin d'imaginer ce qui allait suivre.

Dès que j'arrivai chez moi, bien qu'on soit déjà en fin de matinée, je mis les Téfilines et commençai à prier. Jusqu'à présent, pour la Amida, je me levai avec beaucoup de difficultés, en m'appuyant sur le dos d'une chaise placée devant moi. Quand j'arrivai au verset final «Ossé Chalom...», je me tournai à droite, puis au milieu puis à gauche et réalisai que j'avais été capable de le faire sans éprouver aucune gêne ! Et depuis ce moment, mes douleurs de dos ont disparu tout aussi subitement qu'elles étaient apparues ! Je n'ose pas penser à ce que je serais aujourd'hui si je n'avais pas lu cette lettre du Rabbi recommandant de vérifier mes Téfilines !

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Savon solide et dentifrice Chabbath (Rav Avraham TAIEB)

Question : J'ai entendu qu'il n'y a aucun problème d'utiliser le savon solide et le dentifrice Chabbath, car ils n'ont aucune Métsioute et s'en vont au contact de l'eau. Est-ce exact ?

Réponse : Le Rav Ovadia Yossef permet en effet l'utilisation du savon solide (Halakha Yomit du 19/08/14) et du dentifrice le Chabbath (Yalkout Yossef 326, 15, le Rav précise cependant que la permission sera pour quelqu'un qui est vraiment dérangé de ne pas se brosser les dents).

Mais attention, il ne sera pas permis de se brosser les dents si l'on sait qu'on saigne systématiquement des gencives lors du brossage.



PERLE HASSIDIQUE

“Les gens disent que les contes sont faits pour endormir, les miens sont faits pour réveiller.” (Rabbi Na’hman de Breslev)

QUIZZ PARACHA

1. Nommer les trois camps dans le désert.
2. Quel péché le «nazir» commet-il contre lui-même ?
3. Quelle est la signification de la bénédiction, : « Que l’Eternel lève sa face vers toi ! » ?

1. Au centre : « Camp de la Ché'hina » (majesté Divine), autour : « camp des Lévim » et il était entouré par le : « Camp d'Israël ».
2. Rabbi Eleazar dit : « de s'être mortifié en se privant de vin ». En se refusant les joies permises par la Torah.
3. Qu'il retienne sa colère (lever les yeux vers une personne prouve qu'on ne lui veut pas de mal)

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU